

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

PV-AG de l'ASA des Arrosants Réunis

Samedi 03/07/21

Les 200 membres de l'ASA individuellement convoqués se sont réunis en AG ordinaire le samedi 03/07/2021 à 10h00 au foyer JJ COUPON à Buis les Baronnies. Le quorum n'étant pas atteint (100), avec 37 membres et 12 pouvoirs, une seconde réunion est ouverte par le Président de l'ASA, M. José TEYSSIÈRE.

1-Compte-rendu moral

Le Président espère que le contexte sanitaire est derrière nous, puis expose les points suivants :

Il adresse ses remerciements aux Maires de Buis et de La Roche, au Trésorier, aux Syndics et au Secrétaire.

Il rappelle que l'été, les 5 canaux sont susceptibles d'être fermés à tour de rôle du lundi à vendredi, du Haut Menon aux Villecrozes.

Il attire l'attention sur la **qualité de l'eau et la quantité d'eau**.

Etre attentif à la qualité, cela veut dire éviter de vider l'eau des piscines dans les canaux ou la rivière (à cause du chlore) ou de jeter son huile de vidange.

Il rappelle les contraintes de restriction qui s'appliquent à tous les utilisateurs quelque soient les usages (eau potable, pompage pour irrigation,...).

C'est pourquoi l'ASA adhère désormais à l'**OUGC** (Organisme Unique de Gestion Collective de l'Ouvèze).

L'OUGC, qui dépend de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, a pour mission de déterminer un quota d'eau à partager entre les différents irrigants du bassin versant de l'Ouvèze : notre ASA rentre dans l'usage agricole, et est autorisé à ce titre à prélever, même si le quota risque de baisser dans les années à venir (perspective de réduction de 30% de prélèvement de la ressource). L'OUGC doit compter l'eau qui passe, mesurer régulièrement et évaluer la quantité disponible chaque année.

Le Président explique les difficultés de mesure du débit, liée à la disparition d'une partie des échelles de mesure installées sur les 5 canaux (système reconnu pour 7 ans) par le SYGRED (syndicat dissout). La chambre d'agriculture pallie ce manque en mesurant sur le terrain avec d'autres moyens (ex : la technique du bouchon).

⇒ **Agent d'entretien : Bastien OBERMOSSER**

L'ASA a choisi de pérenniser le poste de l'agent d'entretien, pour conserver son expertise sur le terrain : après 2 ans dans le dispositif des contrats aidés, une mutualisation du poste avec l'ASA du Canal du Moulin a permis de signer un nouveau CDD.

L'entretien pas toujours parfait, mais le Président rappelle que la garantie de l'écoulement reste la priorité.

Question de Claire BERNARD : possibilité de faire assermenter l'agent d'entretien, pour faire respecter les usages et le légitimer ? Réponse : à voir en bureau et avec l'intéressé.

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

⇒ Communication :

- **Recueil des adresses mail**, pour limiter les envois papier (en cours). Il est important pour ceux qui ne l'ont pas encore fait d'écrire un mail à l'ASA, à l'adresse mail habituelle. Le message à retourner « j'autorise l'ASA à utiliser mon adresse mail pour créer une liste de diffusion »
Bilan au 30/06 : 44 retours + 10 du bureau, soit 54 sur 200 (27%)
- **Nouveauté : un site Internet spécifique dédié uniquement à l'ASA**, où on va essayer de mettre les informations le plus vite possible. Son adresse : <http://canal.buislesbaronnies.fr>. Il devrait être actif cet été.
Contenu : les actualités de l'ASA, informations urgentes liées à l'ouverture/fermeture des canaux, annulation de réunion, documents divers à consulter et télécharger (exemple : statuts du canal).
Egalement évoqué lors de l'AG du Canal du Moulin, la piste d'un tracé du canal (fond photo aérienne) sous format numérique en lien avec les Services Techniques de la Mairie.

2-Présentation du compte administratif 2020 et du budget 2021 / SANS vote

- ⇒ Remerciements au Maire de la Roche, avec une aide de 1500 €. La Mairie de Buis est intervenue pour le matériel à disposition sur le terrain (tractopelles)
- ⇒ **Fermeture de la Trésorerie en 2022** : Lecture du mail du 25/06 de M. Gilles TOUSSAINT, Inspecteur de la Trésorerie de Buis :
« À compter du 01/01/2022, l'ASA sera suivie par le SGC (service de gestion comptable) de la Trésorerie de Nyons. En parallèle, un CDL (conseiller aux décideurs locaux) devrait être mis en place pour conseiller les ordonnateurs sur, notamment, le budget, la fiscalité, la TVA, les régies....C'est un nouveau métier et un nouveau service à la disposition des collectivités mis en place par la DGFIP »
- ⇒ **CA 2020** : Résultat de l'exercice 7616,60 € / Dépenses = 24163,22 € / Recettes = 31779,82 €
- ⇒ **BP 2021** de 35560,33 € = Recettes de 26711 € + Excédent (2020) de 8849,33 € / Dépenses = 30263 € (charges générales et de personnel) + 1538,33 € (travaux).
Question sur le vote du BP : est-ce du ressort de l'AG ou du bureau du Syndicat ?
Réponse : cela relève de la décision du bureau du Syndicat, en réunion ordinaire (cf les statuts).
- ⇒ **Information sur l'évolution des tarifs** :
En réunion de bureau du 16/02/2021, il a été décidé de faire évoluer les tarifs (qui n'avaient pas changé depuis 2018). L'abonnement est fixé désormais à 40 €, les 2 tarifs de facturation à l'are (inférieur ou supérieur à 20 ares) sont supprimés et fusionnés en un seul tarif à 4 € l'are.
Le Président rappelle que la redevance reste à charge de l'utilisateur, même si certains n'utilisent pas le canal. C'est la règle d'appartenance des adhérents au périmètre de l'ASA, qui est composé des canaux principaux et secondaires. L'ASA assure l'entretien des principaux. Pour les secondaires, chaque adhérent est autorisé à utiliser l'eau, mais la charge d'entretien de ce réseau leur revient.
Question de S. BAGARD-Ht Menon : quel est l'intérêt d'avoir des canaux secondaires ?
Réponse : la demande a été faite historiquement de se raccorder pour bénéficier de l'eau du principal. Le raccordement du secondaire au principal est à la charge du propriétaire.

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

3-Travaux effectués en 2020 et 2021

- ⇒ Le contexte général des frais liés à la redevance de l'Agence de l'EAU (1070 € en 2019, 2351 € payé en 2018 pour 3 années rétroactives (2015 à 2017)) a eu pour conséquence une limitation des travaux. La situation devrait s'améliorer avec l'adhésion à l'OUGC, qui réduit le montant de la redevance.
- ⇒ Travaux 2020 : Débouchage par hydrocureuse : Canal du Bas Menon (180€), Canal du Jalinier (240€), matériel divers (328€).
- ⇒ Travaux réalisés cet hiver 2021 : débroussaillage des berges, curage des canaux en manuel ou hydrocurage (Canal du Menon (240€), Canal du Malgras (336€)).
- ⇒ Projets de travaux : L'essentiel, c'est avoir de l'eau pour arroser et d'évacuer l'eau lors des orages. La remontée des adhérents attendue.

4- Renouvellement du Président, du Vice-Président et des Syndics

- ⇒ Départ à la retraite du Président, M. José TEYSSIERE et du Vice-Président, M. Jo PRATESI.
- ⇒ Plusieurs candidats se présentent et sont élus à la majorité (1 voix contre) :

-Canal des Villecrozes : M. **Alain BOURGON** est élu nouveau Président. Il aidera à la remise en route du canal.

-Canal du Bas Menon : M. **Hervé MOCQUAIS** se présente pour épauler le secteur.

-Canal du Jalinier : Mme **Julie MARTROU** a acheté la maison de Monsieur GONNET. Elle assurera la liaison avec les nouveaux adhérents et aidera à transmettre des mots aux usagers sur son secteur pour les personnes sans mail.

-Canal du Malgras : Mme **Annie CHIRAT** devrait seconder le Président. M. **Mickaël WIART** est volontaire pour participer et éviter les coupures d'eau.

- ⇒ Les autres membres du bureau :

- Démissionnaires : André GIANNONE, Philippe GONNET, Christian RITZ (Décédé)
- Renouvelés ou continuant leurs mandats :
 - Haut Menon : Philippe ALTAIRAC et Yves GARAIX
 - Bas Menon : Huguette FETISSON
 - Malgras : Marie-Claude GUERIN et Daniel TORRES
 - Villecrozes : El Hocein AFKIR et Jean-Marc TOURNIAIRE

- ⇒ **Rappel du rôle des référents par canal**

Les référents pour chaque canal ont pour mission de recueillir les problèmes rencontrés par les usagers pour les faire remonter, ce qui permet l'intervention de l'agent d'entretien ou du Président. Les noms et téléphone des référents seront sur le site. Le référent peut le cas échéant actionner un retour rivière (bipasse) en cas d'urgence météo.

5-Questions non traitées dans l'ordre du jour

-**Question de Mme ROUSSET** : l'absence d'eau plusieurs jours est dommageable pour l'arrosage des plantes

Réponse : les coupures d'eau ponctuelles sont liées à des problèmes d'infiltrations ou des orages.

-**Question sur la prise d'eau du Bas Menon** : il y a un trou énorme, des cailloux sont à transporter ?

Réponse : l'agent d'entretien ira voir - Grille à poser ?

ASA des Arrosants Réunis

Courriel : asa.ar.buis@orange.fr

-Question sur la buse passant sous la route (vers chez M. BART) : quels travaux sont prévus ?

Réponse : si cela ne fonctionne pas, la Mairie sera contactée, car c'est un chemin communal.

-Question de Sylviane : le Jalinier n'a pas été nettoyé, sur le plan des boues.

L'eau passe, c'est le plus important. Concernant les boues, les clôtures empêchent un accès facile.

-Question sur l'eau dans le Haut Menon. Dispositif de répartition équitable à prévoir ?

Conclusion

Le Président explique qu'un énorme travail de mutualisation a déjà été fait avec l'ASA du Canal du Moulin. Avec la perspective d'une fusion des 2 ASA (plus de 400 adhérents), on devrait être plus fort en étant regroupé.

Même s'il quitte ses fonctions, M. José TEYSSIÈRE reste à disposition afin de transmettre le relais au nouveau Président M. Alain BOURGON, dans les meilleures conditions possibles, dans l'intérêt de l'ASA et de tous les adhérents. *« On ne part pas comme cela après 17 ans de Présidence. Mais je fais confiance au nouveau Président, pour assurer la pérennité de l'ASA ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.